

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

18 raisons de s'engager à gauche

"18 mois de Sarkozysme, 18 raisons de s'engager à gauche", est le titre de la nouvelle campagne lancée par Reso (réformistes et solidaires).

En effet, les sujets de mobilisation pour la gauche, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, n'ont pas manqué. Quasiment chaque mois, un nouveau coup a été porté au modèle social, aux libertés ou à l'Éducation. Depuis juillet 2007 et la loi sur la réforme des universités à novembre 2008 et la loi sur l'audiovisuel public, Reso passe en revue 18 mesures phares "parmi les nombreuses lois et décisions, prises par ce gouvernement, qui constituent autant de dérives vers une société de plus en plus inégalitaire et autoritaire".

Le renforcement du bouclier fiscal, en août 2007, fut sans doute le péché originel de ce quinquennat.

Depuis la Loi de finances 2006, l'article 1 du Code général des impôts spécifie que "les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 60 % de ses revenus".

Pendant sa campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy avait annoncé son intention de mettre en œuvre un "véritable" bouclier fiscal à 50 %. Dès le 1^{er} août 2007, cette disposition a vu le jour dans le cadre de la loi TEPA (Travail emploi pouvoir d'achat). Ce dispositif prend en compte l'ensemble des prélèvements fiscaux : la CSG, la CRDS, l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune, les taxes foncières et la taxe d'habitation sur la résidence principale. Si les impôts payés dépassent le seuil de 50 % des revenus, l'administration fiscale rembourse la différence.

Pourquoi s'opposer au bouclier fiscal ? Selon les chiffres de 2007, cette disposition a coûté 246 millions

SUITE PAGE 2

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/12/2008



Solidarité et compétitivité

Le troisième forum départemental de l'insertion, organisé par le Conseil général du Finistère, s'est tenu le 18 décembre au Quartz à Brest.

A cette occasion, le Conseil général, la ville de Brest et Brest métropole océane ont signé une charte avec les organisations d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, pour l'activation de clauses d'insertion dans les marchés publics, de manière à permettre l'accès à un emploi durable et local des personnes en insertion professionnelle et de participer à la valorisation de métiers et de secteurs d'activité présentant de réels débouchés.

Afin de concilier ce double impératif de soutien à l'économie locale et de promotion de l'insertion et de l'emploi, le Conseil général introduit des clauses dans l'ensemble de ses consultations d'entreprises.

En contrepartie, il est proposé aux entreprises un cadre diversifié de mise en œuvre.



Michaël Quernez et Richard Ferrand

"Cette signature est l'aboutissement d'un long travail entre les élus et les professionnels", a souligné Pierre Maille. En effet, les discussions ont duré plus de deux ans pour parvenir à ce résultat. "Mais nous voulions, élus et chefs d'entreprises, parvenir à un document de qualité de manière à bâtir des partenariats dans la confiance et la durée".

Cette charte s'appuie sur des actions qui existent déjà. "A Brest, le marché de la construction de l'école

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

Nous ne baisserons pas les bras.

Alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de la Déclaration de 1948, les atteintes aux droits de l'homme se multiplient. En Iran, le centre Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix, a été fermé. En Chine, des rédacteurs de la charte 08 (clin d'œil à la charte 77 rédigée par les dissidents des pays de l'Est dans les années 70) ont été arrêtés. En Colombie, des dizaines de syndicalistes ont disparu. Faut-il en prendre acte et considérer que droits de l'homme et relations internationales sont incompatibles ? Certains le pensent, et le disent. Sûrement pas les socialistes. Il s'agit d'un combat de longue haleine mais qui doit être mené. Les dictatures sud américaines ont été vaincues, l'apartheid est tombé. Demain, la Chine et l'Iran peuvent aussi rejoindre le camp des régimes démocratiques. A condition que nous défendions inlassablement les droits de l'homme... partout.

18 raisons de s'engager à gauche (suite)

Le bouclier fiscal fut sans doute le péché originel de ce quinquennat

... d'euros et a profité à 15 000 contribuables avec un remboursement moyen de 16 150 euros.

En 2008, avec un plafond à 50 %, le bouclier fiscal a coûté 810 millions d'euros et a concerné 234 397 bénéficiaires. 1 000 contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à 41 297 euros et d'un patrimoine supérieur à 15,530 millions d'euros pouvaient prétendre à un remboursement moyen de 251 618 euros.

A ces cadeaux aux plus riches a succédé, en avril 2008, une attaque en règle contre le *Livret A*, le compte épargne le plus utilisé des Français. Il est gratuit et accessible à tous, sans condition, garanti par l'État. Le gouvernement a décidé de s'y attaquer en



Le tribunal de Morlaix rayé de la carte

en faisant un produit d'épargne pour toutes les banques, alors que seules les *Caisses d'Épargne* et la *Banque Postale* pouvaient distribuer le *Livret A*. En contrepartie de ce monopole, elles devaient transmettre l'intégralité de l'argent collecté à la *Caisse des Dépôts*.

En quoi cette privatisation du *Livret A* est-elle dangereuse ? Tout simplement parce qu'au sein de la *Caisse des Dépôts* avait été créée une direction appelée "*Fond d'épargne*" chargée d'utiliser l'argent du *Livret A* pour des missions d'intérêt général et notamment le logement social. Avec une privatisation du *Livret A*, ces fonds seront soumis aux règles du marché et manqueront cruellement à un moment où l'engagement de la puissance publique est primordiale pour développer le logement social.

Quelques mois plus tôt, en avril 2008, la Garde des Sceaux s'était attaquée à la carte judiciaire. Prenant prétexte de l'affaire d'Outreau, Rachida Dati a décidé de supprimer de nombreux tribunaux dont celui de Morlaix, notamment. Pour elle, si le premier juge, chargé de l'affaire d'Outreau, avait pu commettre de telles erreurs c'est qu'il était isolé dans son activité profession-

nelle. Or, le nouveau projet de carte judiciaire pose le problème de la continuité du service public. En effet, le démantèlement du service public de proximité de la justice contraindra de nombreux administrés à ne plus pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Cette suppression de tribunaux a donné lieu à une mobilisation de l'ensemble de la communauté judiciaire.

Autre mobilisation d'ampleur, celle organisée contre le fichier EDVIGE que voulait mettre en place la ministre de l'Intérieur. Ce fichier devait rassembler les noms de toute personne impliquée de près ou de loin dans la vie économique, sociale et politique. L'appel *Non à EDVIGE*, soutenu par des dizaines d'associations et de partis, a recueilli 213 126 signatures. Sous la pression, le gouvernement a reculé. Ainsi, le fichage des acteurs de la vie démocratique est abandonné, de même que l'enregistrement des informations personnelles relatives à la vie sexuelle et à la santé. Le gouvernement a également accepté que les informations concernant les mineurs soient effacées à leur majorité, sauf dans le cas d'un "*élément nouveau*" justifiant un enregistrement entre 16 et 18 ans. Cependant, le nouveau projet de décret "*Edvige bis*" maintient des dispositions contraires aux principes républicains : le fichage des "*origines raciales ou ethniques*", le fichage des "*opinions politiques, philosophiques ou religieuses*" ainsi que de "*l'appartenance syndicale*" des personnes, le fichage des mineurs à partir de 13 ans.

Deux conclusions s'imposent de ces quelques exemples pris parmi tant d'autres. D'abord, que Nicolas Sarkozy se place systématiquement du côté des plus forts et aggrave toujours les inégalités. Mais aussi que les mobilisations peuvent être victorieuses, même avec le gouvernement Fillon.

Pour en savoir plus : <http://www.re-so.net/>



On peut faire reculer ce gouvernement

Solidarité et compétitivité (suite)



La signature de la charte, le 18 décembre à Brest

... de Kérinou ou de la mairie de l'Europe comportaient déjà des clauses d'insertion", a rappelé Alain Jouis qui intervenait au nom de la ville. "*Depuis 2006, dans les chantiers lancés par Brest métropole océane, 16 400 heures de travail ont été effectuées par des salariés en insertion*", a confirmé Renaud Sarrabezolles au nom de BMO. "*Sur des chantiers à venir comme le tramway, la grande salle de sport, le plateau des Capucins ou la médiathèque du Relecq-Kerhuon, une clause d'insertion sera prévue*".

Ce forum contribue à abattre les préjugés

Les professionnels du BTP ont également fait remarquer qu'ils partagent cette préoccupation sociale. "*Nous devons aussi promouvoir les métiers du bâtiment afin de remplacer les salariés du baby-boom qui vont partir à*

la retraite", a souligné le porte-parole de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment). La vocation des entreprises est de produire. Cependant, elles constituent également des lieux d'accueil, de formation, de création de lien social.

"*La signature de cette charte n'est qu'un élément de la politique que mène le Conseil général*", soulignent Michaël Quernez, vice-président à l'économie et l'insertion, et Richard Ferrand, délégué à l'insertion. En organisant ce troisième forum, qui a réuni plus de 500 personnes dont 1/3 venant du monde de l'entreprise, le Conseil général met en relation des associations ou des institutions chargées de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et des professionnels à la recherche de salariés car, insistent les deux élus, "*solidarité et compétitivité ne sont pas incompatibles*". "*D'ailleurs*", rappelle Michaël Quernez, "*on sait qu'une personne au RMI qui touche une aide à la création d'entreprise réussit mieux à pérenniser son activité qu'un autre créateur*".

Jean-Luc Fichet : une opposition efficace

"C'est la première fois que je me retrouve élu dans l'opposition. Il faut un peu de temps pour s'y faire", sourit Jean-Luc Fichet, nouveau sénateur du Finistère depuis le mois de septembre.

L'élu de Lanmeur aurait souhaité siéger dans la commission économique "pour prolonger l'action engagée au Conseil général". Mais Jean-Luc Fichet est très heureux de siéger dans celle des Affaires culturelles dans laquelle il prépare les textes qui concernent les Affaires scolaires, l'Enseignement supérieur, la Recherche, et les médias avec les NTIC. *"Mais le champ de compétence de cette commission est très vaste et très intéressant et concerne directement la vie quotidienne des Français".* C'est ainsi que le nouveau sénateur est intervenu sur la scolarisation des élèves de deux ans, "facteur de réussite scolaire", ou le financement des lycées agricoles.

Deux jours par semaine, Jean-Luc Fichet est au Palais du Luxembourg. *"J'ai abandonné la vice-présidence du Conseil*



Jean-Luc Fichet à la commission des Affaires culturelles

général afin d'être plus disponible pour mon travail parlementaire", explique-t-il. *"On peut s'opposer et faire passer des amendements mais à condition de travailler beaucoup. De bien connaître les dossiers et d'être présents dans l'hémicycle".* Avec ses collègues bretons, Jean-Luc Fichet est intervenu en faveur

d'une adaptation de l'écotaxe pour notre région excentrée.

A Paris, avec Emeric Heydel, qui travaille également pour son collègue des Côtes d'Armor, Yannick Botrel, et à Lanmeur, avec Hélène Sablon, le sénateur organise son équipe.

Contact : jl.fichet@senat.fr

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



Sarkozy dépense sans compter

Avec René Dosière

René Dosière, député de l'Aisne, suit avec attention l'évolution du budget de l'Élysée depuis plusieurs années. Dans "L'argent caché de l'Élysée" (Seuil), publié en 2007, il mettait en évidence l'opacité qui entourait le budget de l'Élysée. Après les promesses de campagne de Nicolas Sarkozy, qu'en est-il aujourd'hui ?

Cap Finistère : Nicolas Sarkozy a-t-il tenu ses promesses électorales pour la transparence du budget de l'Élysée ?

René Dosière : Globalement, oui. Il existe maintenant un budget consolidé de l'Élysée dans lequel apparaissent les dépenses des 15 différents ministères qui participent au financement du palais présidentiel. Le budget est donc passé de 32 à 110 millions

d'euros. Les choses sont plus claires. Il a également accepté que la Cour des comptes ait un droit de regard. Auparavant, les factures étaient détruites tous les ans. Nicolas Sarkozy a enfin accepté que la rémunération du chef de l'État soit fixée par la loi.

Cependant, les mauvaises habitudes perdurent. C'est ainsi que, tout récemment, l'Élysée s'est octroyé une rallonge de 8 millions d'euros très discrètement. Le décret n'est passé que dans la version électronique du journal officiel. Il aurait été plus logique de l'inscrire dans la loi de finances rectificative.

Cap Finistère : Nicolas Sarkozy est-il vraiment plus dépensier que ses prédécesseurs ?

René Dosière : Oui. Pour les voyages, nous sommes passés de 6 millions d'euros sous Jacques Chirac à 10 millions en 2007, 15 millions en 2008 et 20 millions sont prévus pour 2009.

Cap Finistère : L'UMP répond que ces dépenses s'expliquent par l'activité du président de la République.

René Dosière : C'est vrai, il n'est pas possible d'aborder cette question sans obtenir cette réponse. Mais ce n'est qu'en partie vrai. Je crois que Nicolas Sarkozy dépense sans compter. En février 2008, cinq avions ont été mobilisés pour son voyage en Guyane qui a coûté 700 000 euros !

Cap Finistère : Pensez-vous que la publication de votre note va inciter l'Élysée à faire preuve de retenue ? ou de plus de transparence ?

René Dosière : Je sais que mon travail systématique ennuie beaucoup l'Élysée. Mais, en même temps, il oblige le chef de l'État à faire attention. D'autant que la presse suit ces affaires de près tout comme le groupe socialiste qui me soutient, et même certains députés UMP qui commencent à interroger certains ministères. On progresse et cela montre que l'on peut être utile même dans l'opposition.

Rendez-vous

7 janvier

A 18 h 30 : Secrétariat fédéral, au siège de la fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

11 janvier

Premier tour de l'élection cantonale partielle dans le canton de Douarnenez.

18 janvier

Second tour de l'élection cantonale partielle dans le canton de Douarnenez.

1^{er} février

Rencontre nationale des secrétaires de section à Paris. Inscriptions au 02 98 53 20 22.

28 février

Journée départementale des secrétaires et trésoriers de section.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

EN SAVOIR PLUS ...

Formation communication écrite

L'UESR propose aux élus socialistes et républicains du Finistère une formation consacrée à la **communication écrite**, organisée sur deux journées complémentaires (théorie + pratique) à Quimper, le vendredi 6 février 2009 et le vendredi 6 mars 2009 (9 h 00 à 17 h 00).

Intitulé de la formation :

"Rédiger des journaux municipaux via la maîtrise de l'écriture journalistique".

Le citoyen est de plus en plus habitué à recevoir et lire des

journaux de qualité. C'est la raison pour laquelle le journal municipal doit être rédigé de façon professionnelle grâce à la maîtrise des techniques de communication et d'écriture journalistique. L'essentiel n'est pas seulement de faire mais de faire savoir tout en intéressant le citoyen.

Objectifs de la formation :

Démystifier l'écriture journalistique, savoir choisir un angle pour rédiger un "papier", pratiquer l'interview et savoir la retranscrire : tels sont les objectifs très concrets de cette formation. Une formation qui doit permettre d'améliorer la lisibilité et l'attractivité de son journal municipal.

Cette formation peut être prise en charge financièrement par la commune, que les élus soient dans la majorité ou dans l'opposition, puisqu'elle est assurée par l'ARIC (organisme agréé, prestataire de ces formations, autorisant le financement par la collectivité).

Inscription obligatoire au : 02 98 20 48 72 - 15 personnes maximum.

La vie après l'accident

Entre le 1^{er} janvier et la fin novembre 2008, 54 personnes ont perdu la vie sur les routes finistériennes. L'année 2007 avait été endeuillée par 65 victimes de la route, dont 12 durant le seul mois de décembre.

En cette fin d'année, période à l'accidentologie habituellement marquée, à la fois en matière de déplacements (nombreux trajets et déplacements familiaux) et de conditions de circulation (flux denses, mauvaises conditions météorologiques), la Préfecture et le Conseil général du Finistère ont décidé d'interpeller à nouveau les conducteurs sur l'insécurité routière au travers d'une campagne portant d'une part sur le risque de décès

et d'autre part sur celui du handicap après l'accident.

D'une durée de 3 mois, cette campagne s'appuiera sur le déploiement de silhouettes noires et de panneaux rouges "La vie après l'accident", sur les réseaux routiers nationaux et départementaux. Le Conseil général du Finistère, par ses compétences en matière d'aménagement et d'entretien des routes départementales, de l'organisation des transports interurbains et scolaires, des collèges voire de la prévention et de la santé, est directement concerné par la mobilisation transversale en faveur de la sécurité routière.

Il intervient donc sur l'infrastructure routière en prenant en compte l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables (motocyclistes, cyclistes, piétons), mais aussi sur les comportements en menant des actions de sensibilisation (Cool le Car, Vélo-pilote) ou en favorisant des partenariats avec des associations (Prévention Routière, T'as la tchatche).

En effet, l'alcool, la vitesse et le non-respect des règles de sécurité, restent les facteurs essentiels des accidents en Finistère. 9 accidents sur 10 sont dus à des comportements à risques, souvent évitables.

Le Conseil général du Finistère a consacré en 2008 un budget de l'ordre de 39 millions d'euros pour la voirie départementale. Par ailleurs, 20 000 € ont été attribués pour des actions de sensibilisation à la sécurité routière. Le Conseil général intervient sur le réseau routier national au titre du Contrat de Plan (549 288 € en 2008). Il soutient également les travaux effectués sur des routes départementales sous maîtrise d'œuvre communale (776 651 € en 2008) et apporte des aides à la voirie communale (3 567 842 € en 2008).

Annonces légales & judiciaires

Cabinet Joseph DRONIOU
SELARL D'AVOCATS
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

GESTIN INVESTISSEMENTS
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 7, rue du Fossé Blanc
92230 GENNEVILLIERS
451 335 152 RCS NANTERRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 5 décembre 2008, l'Associé Unique de la Société susvisée :

– constituée pour 50 années à compter du 24 décembre 2003 ;

– ayant pour objet social : à titre professionnel, la location, la gestion, l'entretien, l'administration, de tous biens immobiliers meublés. L'activité de marchand de biens.

A décidé :

– de transférer le siège social de la Société GESTIN INVESTISSEMENTS, à compter du 1^{er} janvier 2009, du 7, rue du Fossé Blanc à GENNEVILLIERS à PLOUGASTEL DAOULAS (29470) - 253, chemin de Coat Pehen, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

– de nommer en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2009, Madame Fabienne GESTIN, demeurant à PLOUGASTEL DAOULAS (29470) - 253, chemin de Coat Pehen.

En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 451 335 152, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, désormais compétent à son égard.

Pour avis, La Gérance.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain QUEFFLEC

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST
Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03
CPPAP 1212 P 11428